

A nos membres

Il y a dix ans, notre assemblée générale se tint dans l'hôpital **Paracelse de Richterswil**, à une époque où cet hôpital d'orientation anthroposophique était encore tout nouveau. Cette année, le 20 mai 2006, **l'assemblée générale s'y est tenue à nouveau** en présence de nombreux membres, parfois venus de fort loin. Les trois représentants de l'hôpital décrivirent les développements positifs depuis l'ouverture en 1994, compte tenu du contexte difficile en politique de la santé. Cet hôpital de soins aigus, le plus petit dans le canton de Zurich, et qui a une charge officielle pour les soins de base avec des médecines complémentaires, est confronté à des défis importants, comme vous pouvez le lire dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

La directrice de la santé publique du canton de Zurich se retire en 2007

Les craintes exprimées dans le procès-verbal se sont confirmées: en effet, la directrice de la santé publique du canton de Zurich, **Verena Diener**, ne se portera plus candidate aux prochaines élections du conseil d'Etat de Zurich. Verena Diener (57 ans) avait non seulement confié à l'hôpital Paracelse **une charge officielle et exclusive pour les médecines complémentaires**, voici onze ans, mais l'a aussi soutenu concrètement avec beaucoup de bienveillance tout au long de son mandat. D'autre part, cette femme courageuse n'a pas hésité à prendre des mesures sévères et à intervenir avec vigueur dans l'univers hospitalier. Cela a essentiellement conduit à ce que Zurich, un canton central bénéficiant d'une offre large en médecines de pointe, ait des primes d'assurance-maladie se situant en dessous de la moyenne suisse. Malgré **la fermeture impopulaire de plus de dix cliniques**, la présidente actuelle du conseil d'Etat de Zurich s'est attiré le plus grand respect et a été réélue sans problème voici trois ans, alors que dans d'autres cantons, des politiciens de la santé ont manqué leur réélection pour des motifs mineurs.

Il est encore malaisé de juger des conséquences du retrait de Verena Diener pour l'hôpital Paracelse, mais des temps difficiles s'annoncent pour lui. En fait, c'est sur tous les hôpitaux et surtout nos cliniques privées que pèse une menace: **l'introduction du forfait**

En annexe vous trouverez

- *le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 2006*
- *le prospectus actuel de notre association*
- *un appel de fonds pour des bourses d'études*
- *la brochure n° 758 «L'arthrose – Conseils pratiques»*

Bien entendu, un membre de la direction est libre de mettre de nouveaux accents. Mais ce qui est survenu au cours des dernières années pourrait perdurer. En ce qui concerne les médecines alternatives, la pression du public est si grande qu'elles continueront certainement à être offertes.

Verena Diener dans le journal «Linth-Zeitung» du 30 septembre 2006, en réponse à une question sur l'avenir des médecines complémentaires et sur le changement de directeur de la santé du canton de Zurich.

Nous n'avons pas rayé ces prestations pour des raisons de coût mais parce qu'elles reposent sur une compréhension de la maladie incompatible avec la médecine académique: elles reposent sur des théories telles que l'alchimie.

Si nous les reconnaissons, nous devons cesser d'exiger l'efficacité, l'adéquation et l'économicité des prestations médicales. Et avec ce que l'initiative réclame, il ne s'agit pas de dizaines de millions de francs mais de milliards.

Hans Heinrich Brunner, ancien vice-directeur de l'OFSP, dans une interview à «Facts», le 7 septembre 2006.

par cas lié à des diagnostics spécifiques, prévue vers l'année 2009. A Richterswil, on a pris les devants et choisi entre une centaine de candidats de nommer **Jürg Leuthold** (48 ans), conseiller d'entreprises et conseiller cantonal UDC en tant que nouveau directeur et membre du comité de direction de l'hôpital. En connaisseur averti du système de santé de Zurich, il succède ainsi à **Alex Dreifuss** qui, depuis l'inauguration de l'hôpital voici douze ans, administrait celui-ci avec succès.

Pfeffingerhof – un nouvel espace de thérapie et de rencontre

Au cours des derniers mois, il s'est passé beaucoup de choses à Arlesheim, lieu chargé de sens pour la médecine anthroposophique. En effet, **la société Weleda** a réuni tous ses services administratifs, de production et d'expédition dans la zone industrielle d'Arlesheim, au lieu-dit «Widen» au bord de la Birse, au mois de mai. Le bâtiment situé à Stollenrain, et où se trouvait le siège de Weleda, est donc devenu vacant et disponible pour une nouvelle utilisation. Fort heureusement, c'est **la fondation Edith Maryon**, d'orientation anthroposophique, qui a acheté le bâtiment. Cette fondation est connue pour le soutien qu'elle apporte à nombres de projets culturels. Elle a mis le bâtiment à disposition de sa voisine, **la clinique Ita Wegman**, avec un bail de cent ans. Après une active saison de travaux de réaménagement, les nouveaux locataires ont déjà presque tous pu s'installer au Pfeffingerhof – c'est le nouveau nom du bâtiment – et commencer leurs multiples activités.

La clinique Ita Wegman occupe une partie des locaux, avec un cabinet médical, une formation pour le personnel soignant et des thérapies artistiques. Le 23 octobre 2006, un cabinet de soins de santé ambulatoires et un centre de thérapie médicale d'entraînement, SIRIUS, ont été ouverts. Une autre partie est occupée par **la commune d'Arlesheim**: le service d'assistance sociale et un centre familial bientôt fonctionnel occupent le devant du bâtiment. D'autres locataires se sont également installés, tel un cabinet vétérinaire anthroposophique, un jardin d'enfants logopédique, et un hébergement à bas loyer. Toute une série de cours sont également prévus. Ce lieu chargé de sens pour l'anthroposophie voit ainsi se développer **une communauté attrayante**, qui offre non seulement des thérapies mais aussi d'intéressantes opportunités de rencontre. Nous souhaitons que cela permette à la médecine anthroposophique de trouver un plus large écho dans la population. **La clinique Lukas** est aussi intégrée à ce processus, car sa nouvelle équipe dirigeante renforce sa collaboration avec la clinique Ita Wegman, ce qui sera certainement profitable dans de nombreux domaines.

Le Conseil fédéral rejette l'initiative «Oui aux médecines complémentaires»

En septembre 2006 140'000 signatures pour l'initiative populaire ont été déposées auprès de la Chancellerie fédérale. Fin août, peu avant la fin de l'écoulement du délai prévu, le Conseil fédéral a donné au Parlement sa prise de position sur l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires». Comme on s'y attendait, l'initiative a été rejetée sans contre-proposition, parce que **l'exigence d'une prise en compte globale des médecines complémentaires** dans tous les domaines de la santé «irait trop loin et serait injustifiée». Elle entraînerait «une augmentation des coûts intolérable pour les assurances maladie et pour la Confédération et les cantons». Le Conseil fédéral est d'avis que les conditions cadres légales en vigueur actuellement tiennent suffisamment compte des médecines complémentaires.

Visiblement, des arguments percutants contre notre initiative manquaient au Conseil fédéral, car **il interprète des exigences que nous n'avons jamais eues**. Il croit sans doute pouvoir mieux ainsi combattre le souhait du public et prétend que si l'initiative était votée, des milliers de médecins et de thérapeutes factureraient des centaines de méthodes dans l'assurance de base obligatoire. Rien de cela ne se trouve ni dans le texte de l'initiative, ni dans les commentaires détaillés. Dès le début, nous avons souligné au contraire que **seules les cinq méthodes de médecines complémentaires** reconnues comme formation complémentaire par la FMH – et que le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a rayé sans motif valable – devaient être réintégrées à l'assurance de base.

Selon un sondage du mois d'août, **79% de l'électorat soutient notre point de vue**. Bien que seulement 58% des personnes interrogées reconnaissent avoir fait l'expérience personnelle des médecines complémentaires, 69% auraient à l'époque voté pour l'initiative. Dans une enquête de l'émission télévisée «Kassensturz» auprès des téléspectateurs, le 5 septembre 2006, **82%** (sur 20 000 participants!) **voteraient en faveur de l'initiative**. Cela montre clairement à quel point le Conseil fédéral passe à côté des besoins et des objectifs de la population!

Enquête sur la décision prise à l'encontre des médecines complémentaires

La décision très critiquée de Pascal Couchepin – rejeter les médecines complémentaires du catalogue des prestations de l'assurance de base – est maintenant définitivement dans le collimateur du Parlement. La Conseillère nationale de Thurgovie, Edith Graf-Litscher (PS) a déposé **une demande d'audit de la procédure**, car elle pense qu'il y a eu infraction à la loi, que le coûteux programme d'évaluation (six millions de francs) a été garrotté et que, dans l'ensemble, ce projet de recherche unique au monde a été complètement ignoré. **La Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN)** a ainsi chargé une sous-commission de vérifier soigneusement la procédure. Bien entendu, dans le collimateur se trouvent également **l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)** et en particulier son vice-directeur de l'époque, Hans Heinrich Brunner, qui s'est depuis retiré en deux étapes. Nous attendons avec impatience le résultat de cet examen.

La Commission de gestion tance le Conseiller fédéral Couchepin

Le mandat du ministre de l'intérieur en ce qui concerne les médecines complémentaires a déjà récemment été soumis à enquête et massivement critiqué par la Commission de contrôle de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE), à l'initiative de Simonetta Sommaruga, Conseillère d'Etat bernoise (SP) et membre du comité de l'initiative «Oui aux médecines complémentaires». Fin juin, une indiscrétion a rendu public que **l'Office fédéral de la santé publique avait commencé à investir 300'000 francs de l'argent des contribuables pour mieux combattre l'initiative populaire**, à l'aide d'une agence publicitaire externe, et ceci avant même que le Conseil fédéral et le Parlement se soient penchés sur la question! L'OFSP n'avait d'ailleurs pas trouvé nécessaire d'accorder une audience au comité de l'initiative lors de l'étude de celle-ci. Il est politiquement **inacceptable** qu'un Office fédéral combatte une initiative populaire avec les fonds publics – et à ce stade! – et cherche à influencer l'opinion du Parlement et du public. Ceci est profondément antidémocratique, les promoteurs de l'initiative n'ayant fait qu'un usage légitime de leurs droits politiques.

Une autre question essentielle, mais qui repose en définitive sur une décision politique, est ce que doit contenir le catalogue des prestations de base. (...) En Suisse, ce catalogue est défini de façon plutôt complète. Mais il est contesté sur certaines prestations, par exemple si les prestations des médecines complémentaires doivent être intégrées au catalogue ou non.

Au cours de la discussion, il faudrait tenir compte du fait que les prestations dont il s'agit en Suisse ne représentent qu'une faible part des coûts, si bien que leur exclusion du catalogue de prestations ne saurait influencer les primes que de façon négligeable.

Commission pour les questions conjoncturelles du Secrétariat d'Etat à l'économie dans le rapport annuel du 8 septembre 2006 sur la «réforme de la santé publique».

Les vacances augmentent mon bien-être comme mes bonnes relations avec mon voisin. Et pourtant je ne peux pas les faire prendre en charge par l'assurance de base.

Pascal Couchepin, dans «Cash», le 14 septembre 2006, sur la prise en charge des médecines complémentaires dans l'assurance de base.

Brochure «Conscience et Santé» n° 758

L'arthrose – Conseils pratiques

Cette brochure est entièrement issue des connaissances pratiques du Dr Hartmut Fischer.

Au cours d'une trentaine d'années d'activité, l'auteur, spécialiste d'orthopédie, a eu d'innombrables entretiens avec des patients arthritiques.

Lui-même atteint par cette maladie, il en connaît les questions, les problèmes et les douleurs de sa propre expérience.

L'arthrose est devenue une maladie très répandue au cours des dernières décennies.

Beaucoup de gens sont touchés directement ou indirectement par cette maladie douloureuse et souvent chronique. Cette brochure issue de la pratique est un guide bienvenu fournissant une grande diversité de conseils pour faire face à cette maladie.

Cette histoire est d'autant plus triste que **la courageuse collaboratrice romande de l'OFSP**, qui a révélé cette action sévèrement critiquée, **a été immédiatement licenciée** pour violation du secret administratif. Le mandat à l'agence publicitaire a été annulé et est poursuivi de façon interne à l'OFSP.

Le Parlement a maintenant dix-huit mois pour se concerter sur le souhait populaire, pour autant que ce délai ne soit pas prolongé d'un an par une contre-proposition. Après **la prise de décision du Parlement**, une votation populaire doit se dérouler dans les neuf mois. Il y a encore beaucoup de travail à réaliser si nous voulons **faire passer notre requête auprès du peuple et des Etats**. Les chances ne sont pas mauvaises, au vu de tout ce qui a été décrit précédemment. Mais une fois de plus, nous dépendons de votre soutien dans cette affaire.

Réorganisation et changement dans les instances dirigeantes de Swissmedic

En juillet dernier, après de longues années de débats houleux – de notre côté avec le soutien de 300'000 signatures à la pétition en 2001 –, **les méthodes d'autorisation des médicaments de plus en plus sévères et coûteuses** de Swissmedic (Institut suisse des produits thérapeutiques) ont enfin aussi été critiquées du côté politique. La commission pour la santé du Conseil national a même caractérisé la nécessité d'agir d'importante et urgente. Le 20 octobre, le conseil de l'institut a fait savoir que **le directeur et quatre membres de l'équipe dirigeante seraient remplacés** et que les structures seraient réorganisées. On peut ainsi espérer que les fabricants de médicaments des médecines complémentaires verront diminuer les paperasses inutiles et les taxes excessives. C'est seulement ainsi que les nombreux médicaments sûrs, éprouvés depuis des dizaines d'années et sans effets secondaires des médecines complémentaires pourront être enregistrés – grâce au processus d'homologation simplifié voulu par le législateur – et que les médecins pourront les prescrire au bénéfice des patients.

Pour terminer, nous souhaitons attirer votre attention sur les documents joints à cette lettre: tout d'abord la brochure «**L'arthrose – Conseils pratiques**», du Dr Hartmut Fischer, spécialiste en orthopédie. Il explique en détail la maladie, ses causes et les possibilités de traitement. Pour toutes les personnes concernées, leur famille ou le personnel soignant, cette brochure constitue une aide précieuse face à cette douloureuse maladie. Nous vous adressons à nouveau **le prospectus de l'association**, pour que vous puissiez le distribuer autour de vous et continuer à nous faire connaître. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur **notre appel de fonds**, car nous avons reçu au cours des dernières années un nombre croissant de demandes de bourses d'études, auquel nous ne pouvons plus faire face seuls. Nous comptons beaucoup sur votre aide financière et nous vous en remercions chaleureusement à l'avance!

Nous vous adressons nos meilleures salutations et tous nos souhaits pour une belle période de l'Avent et vous présentons déjà nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Case postale 128
4144 Arlesheim
Téléphone 061 701 15 14
Téléfax 061 701 15 03
E-Mail info@anthrosana.ch
Internet www.anthrosana.ch

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion